

5.3.2014

A7-0139/12

**Amendement 12**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Visa 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**- vu la communication de la Commission intitulée "Politique et gouvernance de l'internet : le rôle de l'Europe à l'avenir" (COM(2014)0072,**

Or. en

5.3.2014

A7-0139/13

**Amendement 13**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que les flux d'information et les données, qui dominent aujourd'hui la vie quotidienne et font partie de l'intégrité de toute personne, doivent être aussi sûrs que les domiciles devant les intrusions,*

Or. en

5.3.2014

A7-0139/14

**Amendement 14**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Considérant F – puce 10**

*Proposition de résolution*

- les menaces relatives à la vie privée à l'heure du numérique;

*Amendement*

- les menaces relatives à la vie privée à l'heure du numérique *et l'incidence de la surveillance de masse sur les citoyens et les sociétés;*

Or. en

5.3.2014

A7-0139/15

**Amendement 15**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 76**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*76. demande la création d'un groupe de haut niveau qui proposerait, de manière transparente et en collaboration avec les parlements, des recommandations et des mesures pour améliorer le contrôle démocratique, y compris le contrôle parlementaire, des services de renseignement et pour renforcer la collaboration dans l'Union en matière de contrôle, en particulier en ce qui concerne la dimension transfrontières de cette collaboration;*

*supprimé*

Or. en

5.3.2014

A7-0139/16

**Amendement 16**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 76 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*76 bis. demande la création d'un groupe de députés et d'experts qui examinerait, de manière transparente et en collaboration avec les parlements nationaux, des recommandations pour améliorer le contrôle démocratique, y compris le contrôle parlementaire, des services de renseignement et pour renforcer la collaboration dans l'Union en matière de contrôle, en particulier en ce qui concerne la dimension transfrontière de cette collaboration; invite ce groupe à envisager la possibilité de définir des normes ou des règles minimales contraignantes à l'échelle de l'Europe sur le contrôle (ex ante et ex post) des services de renseignement, fondées sur les bonnes pratiques existantes et sur les recommandations d'organisations internationales (les Nations unies, le Conseil de l'Europe, etc.); y compris sur la question des organes de contrôle considérés comme un tiers au titre de la règle du "tiers service", ou sur le principe du "contrôle par l'entité d'origine", sur le contrôle et la responsabilité des services de renseignement de pays étrangers des critères de transparence renforcée, fondés sur le principe général d'accès à l'information et sur les principes dits "de*

AM\1022064FR.doc

PE529.612v01-00

*Tshwane"(1), ainsi que les principes concernant les limites de la durée et de la portée de la surveillance, en veillant à ce qu'elles soient proportionnées et limitées à leur objectif;*

---

*<sup>1</sup> "The Global Principles on National Security and the Right to Information", juin 2013.*

Or. en

5.3.2014

A7-0139/17

**Amendement 17**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 77**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**77. estime que ce groupe de haut niveau devrait:**

**supprimé**

- *définir des normes ou des règles minimales contraignantes à l'échelle de l'Europe sur le contrôle (ex ante et ex post) des services de renseignement, fondées sur les bonnes pratiques existantes et sur les recommandations d'organisations internationales (les Nations unies, le Conseil de l'Europe), y compris sur la question des organes de contrôle considérés comme un tiers au titre de la règle du "tiers service", ou sur le principe du "contrôle par l'entité d'origine", sur le contrôle et la responsabilité des services de renseignement de pays étrangers;*
- *limiter strictement dans le temps la durée de la surveillance ordonnée, ainsi que son champ d'application, à moins que sa poursuite ne soit dûment justifiée par l'autorité compétente/de contrôle; rappelle que la durée de la surveillance ordonnée devrait être proportionnée et limitée à son objectif;*
- *définir des critères de transparence renforcée, fondés sur le principe général d'accès à l'information et sur les principes*

AM\1022064FR.doc

PE529.612v01-00

*dits "de Tshwane"<sup>1</sup>;*

---

<sup>1</sup> *The Global Principles on National Security and the Right to Information, juin 2013.*

Or. en

5.3.2014

A7-0139/18

**Amendement 18**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 78 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*78 bis. demande à ce groupe de préparer un rapport et de collaborer à l'organisation d'une conférence à l'initiative du Parlement avec les organes de contrôle nationaux, qu'ils soient parlementaires ou indépendants, avant le début de l'année 2015;*

Or. en

5.3.2014

A7-0139/19

**Amendement 19**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 78**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*78. entend organiser une conférence avec les organes de contrôle nationaux, qu'ils soient parlementaires ou indépendants, avant la fin 2014;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 20****Claude Moraes**

au nom du groupe S&amp;D

**Rapport****A7-0139/2014****Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution****Paragraphe 81***Proposition de résolution*

81. exhorte la *Commission et la VP/HR* à *présenter, avant décembre 2014, une proposition de base juridique pour les activités du centre d'analyse du renseignement de l'Union (IntCen), ainsi qu'un mécanisme de contrôle approprié; invite instamment la VP/HR à rendre régulièrement compte des activités de l'IntCen* aux organes compétents du Parlement, y compris *sur* son respect plein et entier des droits fondamentaux et des règles de l'Union applicables en matière de confidentialité des données, et à *clarifier spécifiquement son mécanisme de contrôle existant auprès du Parlement;*

*Amendement*

81. Exhorte la VP/HR à *rendre compte régulièrement des* activités du centre d'analyse du renseignement de l'Union (IntCen), *qui fait partie du Service européen d'action extérieure* aux organes compétents du Parlement, y compris son respect plein et entier des droits fondamentaux et des règles de l'Union applicables en matière de confidentialité des données, *permettant un contrôle amélioré par le Parlement de la dimension externe des politiques de l'UE;* *exhorte la Commission et la VP/HR à présenter une proposition de base juridique pour les activités du centre IntCen, si des opérations ou compétences futures dans le domaine des équipements de renseignement et de collecte de données, susceptibles d'avoir une incidence sur la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, étaient envisagées;*

Or. en

5.3.2014

A7-0139/21

**Amendement 21**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 101 – partie introductive**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

101. invite les services compétents du secrétariat du Parlement européen, sous la responsabilité du Président du Parlement, à effectuer, avant **décembre 2014**, un examen et une évaluation complets de la fiabilité du Parlement sur le plan de la sécurité informatique, en s'intéressant plus particulièrement aux moyens budgétaires, aux ressources en personnel, aux capacités techniques, à l'organisation interne et à l'ensemble des éléments pertinents, en vue d'améliorer la sécurité des systèmes informatiques du Parlement; considère que cette évaluation doit au moins produire des informations, des analyses et des recommandations sur:

101. invite les services compétents du secrétariat du Parlement européen, sous la responsabilité du Président du Parlement, à effectuer, avant **juin 2015**, avec un **rapport intermédiaire avant décembre 2014**, un examen et une évaluation complets de la fiabilité du Parlement sur le plan de la sécurité informatique, en s'intéressant plus particulièrement aux moyens budgétaires, aux ressources en personnel, aux capacités techniques, à l'organisation interne et à l'ensemble des éléments pertinents, en vue d'améliorer la sécurité des systèmes informatiques du Parlement; considère que cette évaluation doit au moins produire des informations, des analyses et des recommandations sur:

Or. en

5.3.2014

A7-0139/22

**Amendement 22**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 102**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

102. invite les institutions et les agences de l'Union européenne à réaliser une démarche similaire en coopération avec l'ENISA, Europol et les CERT, avant décembre 2014, notamment le Conseil européen, le Conseil, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) (y compris les délégations de l'Union), la Commission, la Cour de justice de l'Union européenne et la Banque centrale européenne; invite les États membres à effectuer des évaluations similaires;

102. invite les institutions et les agences de l'Union européenne à réaliser une démarche similaire en coopération avec l'ENISA, Europol et les CERT, avant **juin 2015, avec un rapport intermédiaire avant** décembre 2014, notamment le Conseil européen, le Conseil, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) (y compris les délégations de l'Union), la Commission, la Cour de justice de l'Union européenne et la Banque centrale européenne; invite les États membres à effectuer des évaluations similaires;

Or. en

5.3.2014

A7-0139/23

**Amendement 23**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 130**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

130. décide de soumettre aux citoyens, aux institutions et aux États membres de l'Union européenne les recommandations mentionnées plus haut en guise de plan prioritaire pour la prochaine législature;

130. décide de soumettre aux citoyens, aux institutions et aux États membres de l'Union européenne les recommandations mentionnées plus haut en guise de plan prioritaire pour la prochaine législature;  
***Invite la Commission et les autres institutions, organes, bureaux et agences de l'Union visés dans la présente résolution, conformément à l'article 265 du traité FUE, à agir selon les recommandations et demandes formulées dans la présente résolution;***

Or. en

5.3.2014

A7-0139/24

**Amendement 24**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 132 – puce 1**

*Proposition de résolution*

• **avril-juillet 2014**: un groupe de contrôle basé sur la commission d'enquête LIBE responsable de la surveillance de nouvelles révélations éventuelles concernant les mandats d'enquête et du suivi de la mise en œuvre de la présente résolution;

*Amendement*

• **Avril 2014 - mars 2015**: un groupe de contrôle basé sur la commission d'enquête LIBE responsable de la surveillance de nouvelles révélations éventuelles concernant les mandats d'enquête et du suivi de la mise en œuvre de la présente résolution;

Or. en

5.3.2014

A7-0139/25

**Amendement 25**

**Claude Moraes**

au nom du groupe S&D

**Rapport**

**A7-0139/2014**

**Claude Moraes**

Programme de surveillance de la NSA, organismes de surveillance dans divers États membres et incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens  
2013/2188(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 133 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*133 bis. Charge sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures à s'adresser au Parlement en plénière sur le sujet un an après l'adoption de la présente résolution; Considère qu'il est essentiel d'évaluer la mesure dans laquelle les recommandations adoptées par le Parlement ont été suivies et d'analyser tous les cas où de telles recommandations n'ont pas été suivies;*

Or. en